



# Chirurgien-dentiste et assistant dentaire

## Sommaire

Les fiches « Actuel Bourgogne » complètent les fiches nationales Actuel CIDJ

### 1 - Chirurgien-dentiste

- 1-1 - Organisation des études odontologiques
- 1-2 - Aides financières

### 2 - Assistant dentaire

- 2.1 - Certificat de qualification d'assistant dentaire

### 1 - Chirurgien-dentiste

#### 1-1 - Organisation des études odontologiques

Les études d'odontologie ont une durée de 6 ans. **La 1<sup>ère</sup> année d'odontologie est commune avec médecine, pharmacie, masso-kinésithérapie et sage-femme.** Cette première année commune aux études de santé (PACES) se fait à Dijon :

#### UFR de Médecine

7 boulevard Jeanne d'Arc - BP 87900  
21079 **DIJON** cedex  
Tél. : 03 80 39 32 00 - Fax 03 80 39 33 00  
Site Internet : <http://medecine.u-bourgogne.fr>

**Depuis** la rentrée 2010 la première année (PACES) est commune pour toutes les formations de santé :

- médecine,
- pharmacie
- masso-kinésithérapie,
- odontologie (dentaire),
- sage-femme.

Les enseignements de cette 1<sup>ère</sup> année sont communs aux cinq filières avec un enseignement spécifique à chaque filière au second semestre. Il est possible de suivre plusieurs modules pour préparer plusieurs concours.

Plusieurs concours (médecine, masso-kinésithérapie, dentaire, pharmacie, sage-femme) sont organisés chaque année.

Pour dentaire, le nombre de places est limité par décret : **30 places en 2011.**

**Les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années** s'effectuent dans une des UFR d'odontologie habilitées à recevoir des étudiants de Dijon, à savoir : **Nancy, Lyon, Strasbourg ou Clermont-Ferrand.**

**Centre Régional Information  
Jeunesse de Bourgogne**  
Maison des Associations  
2 rue des Corroyeurs - Boîte LL1  
21000 DIJON

Tél. : 03 80 44 18 29  
(administratif)  
03 80 44 18 35  
(documentation)

Fax : 03 80 44 18 45

[documentation@ijbourgogne.com](mailto:documentation@ijbourgogne.com)

[www.ijbourgogne.com](http://www.ijbourgogne.com)



## ► 1-2 - Aides financières

Outre les bourses nationales d'enseignement supérieur sur critères sociaux (voir la **fiche régionale Actuel Bourgogne n°1.612** : « Financer ses études dans l'enseignement supérieur »), la région Bourgogne propose une aide financière spécifique pour les étudiants en odontologie :

### ► L'allocation Bourgogne dentiste

Suite au manque de professionnels de santé en Bourgogne (notamment en milieu rural), le conseil régional de Bourgogne a mis en place des mesures d'accompagnement financier en faveur des étudiants en dentaire qui s'engagent à exercer en Bourgogne.

C'est une aide financière destinée aux **étudiants en troisième cycle d'odontologie** qui accomplissent leur stage de 3 mois chez un praticien en zone rurale, semi-rurale, ou dans un quartier en rénovation urbaine (hors aire urbaine de Dijon).

#### Montant de l'aide :

Cette allocation (de **2 900 € maximum**) comprend un forfait de 1 200 € pour couvrir les frais de déplacement et le remboursement des frais d'hébergement (hors repas).

#### Renseignements :

##### Docteur Daniel Perrin

Chef du service d'odontologie au CHU  
Tél. : 03 80 29 55 05  
e-mail : daniel.perrin@chu-dijon.fr

##### Conseil régional de Bourgogne

Direction de l'aménagement du territoire et de l'habitat, service développement des territoires, des services et de la santé  
17 boulevard de la Trémouille - BP 23502  
21035 **DIJON** cedex  
Tél. : 03 80 44 40 06  
e-mail : flemetayer@cr-bourgogne.fr  
Site Internet : [www.cr-bourgogne.fr](http://www.cr-bourgogne.fr)  
Contact : Florence Lemétayer

## ► 2 - Assistant dentaire

### ► 2.1 - Certificat de qualification d'assistant dentaire

Cette formation n'existe que dans un seul établissement en Bourgogne et n'est accessible que par le biais d'un contrat en alternance (contrat de professionnalisation) ou en formation continue (formation en cours d'emploi).

L'antenne du CNQAOS (Commission Nationale de Qualification des Assistants en Odonto-Stomatologie) de Bourgogne se trouve dans l'agglomération dijonnaise.

**Durée des études** : 18 mois

#### Conditions d'admission :

- avoir 18 ans minimum et être titulaire du brevet des collèges ou du diplôme national du brevet ou justifier d'un niveau V de formation (bac souhaitable),
- être employé par un cabinet dentaire,
- envoyer un CV à la Maison Dentaire.

Renseignements et inscription :

#### Maison Dentaire

CNQAOS - Centre de Dijon  
2 rue Ciseaux  
21800 **QUETIGNY**  
Tél. : 03 80 46 35 08 ou 06 09 15 40 51  
e-mail : [secretariat.dijon@cnqaos.fr](mailto:secretariat.dijon@cnqaos.fr)  
Secrétariat : Mme Catherine Baudot

Adresse nationale :

#### Commission Nationale de Qualification des Assistants en Odonto-Stomatologie - CNQAOS

98 chemin des Bourdons  
93221 **GAGNY** cedex  
Tél. : 01 41 53 53 53 - Fax : 01 41 53 89 93  
e-mail : [infos@cnqaos.fr](mailto:infos@cnqaos.fr)  
Site Internet : [www.cnqaos.asso.fr](http://www.cnqaos.asso.fr)

## ► Pour en savoir plus

#### Site Internet :

- [www.metiers.santesolidarites.gouv.fr](http://www.metiers.santesolidarites.gouv.fr)  
Le portail des métiers de la santé et du social.

#### Fiche régionale Actuel Bourgogne :

- n°2.723 : « *Prothésiste dentaire* »

#### Fiches nationales Actuel CIDJ :

- n°2.721 : « *Chirurgien-dentiste et assistant dentaire* »
- n°2.723 : « *Prothésiste dentaire* »

#### Guide Studyrama :

- « *Le guide des métiers de la santé* » - avril 2011.

#### Fiche métier de la MIP de Louhans :

- « *Assistant dentaire* » - octobre 2007.

Les fiches métiers de la MIP de Louhans sont consultables au CRIJ Bourgogne et sur le site Internet de la MIP de Louhans : [www.mip-louhans.asso.fr](http://www.mip-louhans.asso.fr)

